



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2011

Avant l'ouverture de la séance, entretien avec Monsieur Hubert BOLARD, directeur de BBCI et Monsieur Hubert BONIN, expert.

Monsieur le Maire a invité ces messieurs afin de répondre aux questions des conseillers sur le centre de traitement biologique de déblais impactés par des hydrocarbures. Les réponses apportées en complément du dossier doivent permettre au conseil municipal de donner un avis.

Hubert BONIN apporte des explications utiles sur la méthodologie du traitement biologique de ces déblais.

Un débat est ouvert entre les membres du conseil municipal et les intervenants. A l'issue de cet échange, Monsieur le Maire remercie Messieurs BOLARD et BONIN et **ouvre la séance à 22 heures**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rattacher à l'ordre du jour l'adhésion de la commune de Chatillon Sur Lison au Syndicat des Eaux de la Haute-Loue.

Noël LAITHIER, absent excusé, donne procuration à Monsieur Le Maire.
Didier LAITHIER est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 19 avril 2011 est validé.

1)- Avis du conseil municipal sur le centre de traitement biologique des déblais impactés par des hydrocarbures :

Pour : 4

Contre : 7 (Guy MORIS – Claude COULET – Sandra BURDIN – Karine KISRANI – Thierry INVERNICI – Damien REGAZZONI – Didier LAITHIER).

Afin d'argumenter la réponse négative du conseil municipal sur ce projet, un tour de table est effectué de manière à ce que chacun puisse motiver son choix.

Les principaux arguments sont :

- Site situé trop près des habitations pour un centre de traitement
- Peu convaincu par l'ensemble du dossier, trop de contradictions, aucune assurance du non risque
- Trafic accentué des poids lourds
- Sur la démarche et le fond, le conseil municipal reconnaît l'intérêt environnemental du dossier.
- Trop de doutes sur la qualité des contrôles
- Contradictions dans le dossier.
- Pas rassuré sur la transmission des résultats et analyses.

- Ne veut pas prendre le risque de faire subir des nuisances aux voisins.
- L'idée est bonne, mais pas assez d'arguments pour garantir le non risque d'odeurs.
- Le site est déjà assez gros, ce n'est pas la peine de le surcharger.
- Attention aux infiltrations, on est sur un sol karstique.

2)- Validation définitive du projet de la RD 102, aménagement de sécurité et autoriser la consultation des entreprises en vue des travaux :

Après présentation et explications du projet, il est convenu d'apporter les modifications suivantes :

- Suppression des balises « Cédez le passage », afin de conserver la priorité à droite comme actuellement.
- Mise en place de deux panneaux tri-flash « Attention traversée de troupeaux » avec une commande manuelle pour faciliter la traversée des bêtes de l'EARL Loizon.
- Mise en place d'un revêtement sur la place entre la boulangerie et la boîte aux lettres.
- Avant le début du chantier, mise en place d'un tracé provisoire afin de délimiter les courbes pour permettre le passage de long convoi.

Le choix de mettre des revêtements différents, tels que béton désactivé, pavés, etc... se fera ultérieurement.

Vote pour à l'unanimité.

3)- Autoriser la consultation des entreprises pour les travaux sur la VC 5 de Granges du Liège :

La VC 5 relie la route Mérey / La Vèze à l'auberge des Granges du Liège.

Estimation des travaux en enrobé : 37 500 € TTC – Subvention DETR 25 à 30 %.

Pour 9

Contre 2 (Jérôme DEVAUX et Damien REGAZZONI)

4)- Modification de la délibération concernant la convention avec la médiathèque du Doubs :

Cette convention a pour objet de définir le partenariat entre le département du Doubs et la commune, pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale.

Vote pour à l'unanimité.

5)- Rattachement de la commune de Chatillon Sur Lison au Syndicat des Eaux de la Haute-Loue :

Vote à l'unanimité pour le rattachement de cette commune au Syndicat des Eaux de la Haute-Loue pour l'alimentation en eau potable du hameau des Forges.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30.